

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B472-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B472

OBJET : Développement économique et Emploi - Aides - IFURTA - Fonctionnement

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 2 DÉCEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard BRAMOULLE

Co-rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Développement Economique et Emploi / Enseignement Supérieur et Recherche

**Objet : Aides - IFURTA - Fonctionnement.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Gérard Bramoulle
Christian Louit

L'IFURTA, Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien, Université Paul Cézanne, organise un colloque universitaire sur le territoire communautaire en novembre 2011. Dans ce contexte et eu égard aux retombées scientifiques, économiques et touristiques, la Communauté est amenée à se prononcer sur le soutien financier exceptionnel pour l'aide à l'organisation de cet évènement dont l'incidence financière s'élève à 3 000 € en fonctionnement.

Exposé des motifs :

1/ Axes prioritaires du soutien de la Communauté du Pays d'Aix à l'Enseignement Supérieur et Recherche

Le volet Enseignement Supérieur et Recherche a été inclus au Projet d'Agglomération comme l'un des axes de la politique communautaire à développer.

Les principes d'intervention de la Communauté en ce domaine, définis par délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2004, furent complétés par le choix d'axes d'interventions communautaires relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche, délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2004.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'État de 18 janvier 2006 et faisant suite à la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération, il est prévu l'engagement d'actions destinées à promouvoir le rayonnement de l'Enseignement Supérieur et Recherche, vecteur incontournable du développement de notre territoire.

La politique de la Communauté du Pays d'Aix vise à renforcer ces pôles de compétence et à améliorer les conditions de vie étudiante. Elle s'est d'ailleurs, déjà, traduite par de conséquents engagements financiers dans le Contrat de Projet État Région, CPER.

Un des axes prioritaires stratégiques est défini dans ce partenariat avec l'État : il consiste à valoriser le travail des équipes universitaires et de Recherche lors de congrès, colloques, rencontres analogues et autres évènements.

Ces manifestations qui entraînent des frais importants pour les organisateurs, organismes publics d'Enseignement Supérieur et Recherche justifient l'aide exceptionnelle en fonctionnement et en équipement de la Communauté, eu égard à leur notoriété scientifique, accueil d'un public international, caractères innovants et retombées économiques, touristiques, culturelles et intellectuelles sur le territoire communautaire.

2/ Appui exceptionnel de la Communauté du Pays d'Aix aux organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et de Recherche

L'Université est une des composantes essentielles de l'identité aixoise, berceau historique de l'École de Droit, par la volonté de Louis II d'Anjou, comte de Provence, constituée en Faculté dès 1409 par bulle papale du 9 décembre.

Héritière de six siècles d'initiatives, de réalisations et de recherche de l'excellence, l'Université Aixoise est devenue un véritable pôle des savoirs avec un très large éventail de formations et de débouchés. Les 40 000 étudiants du Pays d'Aix témoignent de la vitalité, entre autres, du campus à Aix Schuman, de celui de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme spécialisé dans le monde

méditerranéen, MMSH, du pôle de technologie et de connaissances à l'Arbois, d'un Institut d'Études Politiques, du Centre des Lettres et Sciences Humaines et d'une Faculté de Droit de référence... bref, une université qui constitue un atout essentiel en matière d'identité et de rayonnement international du territoire.

Par convention cadre avec l'Université Paul Cézanne votée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 les parties convenaient d'une politique d'actions communes et de conventions partenariales définies sur des thèmes d'intérêts communs renforçant et pérennisant les liens étroits existants entre nos deux institutions.

Dans ce contexte, il vous est proposé de valider le soutien financier à l'IFURTA, Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien, au profit de l'Agence Comptable de l'Université Paul Cézanne, pour l'aide à l'organisation du colloque universitaire ci-après, avec une incidence financière de 3 000 € en fonctionnement :

Au profit de l'Agence Comptable de l'Université Paul Cézanne

organisateur	manifestation	date 2011 et lieu	budget prévisionnel 2011	subvention communautaire sollicitée 2011	subvention communautaire attribuée, N-1 et N-2	proposition de subvention communautaire, Bureau du 2 décembre 2011
IFURTA, Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien, Université Paul Cézanne	colloque <i>gestion de crise dans le transport aérien</i>	du 24 au 25 novembre, au siège de l'Université Paul Cézanne, 3 avenue Robert Schuman	13 000 €	5 500 €		3 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles

L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2004_A002 du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2004_A200 du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2005_A236 du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2009_A143 du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel à l'IFURTA, organisme public d'Enseignement Supérieur et Recherche, Université Paul Cézanne, en fonctionnement, pour l'aide à l'organisation d'un colloque universitaire ;
- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 3 000 €, en fonctionnement, pour l'aide à l'organisation du colloque universitaire *gestion de crise dans le transport aérien*, du 24 au 25 novembre 2011, IFURTA, Université Paul Cézanne ;
- **IMPUTER** la dépense en résultant, 3 000 €, au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2011 qui présente les disponibilités nécessaires, imputation 23-65738 au profit de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université Paul Cézanne ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Développement économique et Emploi - Aides - IFURTA - Fonctionnement

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

